

AVIS PUBLIC

TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF

Avis public est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance régulière du conseil de la MRC de Portneuf, qui sera tenue le 19 juin 2024 à 19 h à la préfecture de Portneuf sise au 185, route 138 à Cap-Santé, le conseil de la MRC de Portneuf statuera sur une demande d'usage conditionnel concernant la zone Vill-B3 des territoires non organisés (TNO Linton) et visant à :
 - Permettre la création de sept (7) nouveaux terrains destinés à l'implantation de chalets autour du lac Miguick sous réserve du respect de certaines conditions de développement.

Au cours de cette séance, toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par le conseil de la MRC de Portneuf relativement à cette demande d'usage conditionnel.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 22 MAI 2024.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et
greffière-trésorière